



Le Mot du Maire

Chères Villeméroises, Chers Villemérois,

Mes vœux de début d'année se voulaient optimistes, espérant en conclusion que 2021 soit l'année du renouveau.

Bien que l'arrivée des vaccins pour le Covid 19 constitue un tournant dans la campagne vaccinale et offre une lueur d'espoir vers un assouplissement des mesures de restriction, à défaut d'une résolution totale de la crise sanitaire, force est de constater qu'à ce jour la souffrance générale reste inchangée...

En effet cette crise sanitaire laisse malheureusement se pointer celle économique ainsi que celle sociale, ce que je déplore, et il est donc indispensable de maintenir et même d'intensifier notre combat, ce qui permettra d'atténuer autant que possible l'impact de la pandémie.

Prenez toujours soin de vous ainsi que de vos proches, et pour l'heure prenez plaisir à découvrir par la lecture, l'actualité de votre commune au travers des différents articles dans ce nouveau numéro du Lien !

Bien à Vous. Franck Beaufreton

MAIRIE

12, avenue du Général De Gaulle 77250 Villemer

Tél. 01 64 24 92 99 - fax 01 64 24 96 22

Courriel : mairie.villemer@wanadoo.fr

Internet : www.villemer.fr

www.facebook.com/Ville-de-Villemer-102701131483116

Ouverture du secrétariat

Lundi et mercredi de 14h à 16h30

Vendredi de 14h à 17h.

Samedi de 10h à 11h30.

Agents administratifs : Nathalie Cagnion et

Hayat Duboumarouan

Agents techniques : Richard Rossi et Frédéric Billey



CONSEIL MUNICIPAL

- **Franck BEAUFRETON**
- Maire,
- Sur rendez-vous
- **Geoffrey DESPLATS**
- 1^{er} Adjoint, chargé de l'urbanisme et de l'environnement
- Sur rendez-vous
- **Marc VITRY**
- 2^e Adjoint, chargé des travaux et des réseaux
- Sur rendez-vous
- **Christian BERTAUX**
- 3^e Adjoint, chargé des finances, culture et vie associative
- Sur rendez-vous
- **Xavier HENRY**
- Délégué aux Ressources humaines et Relations internes
- **Gwladys MARTIN**
- Déléguée à la Communication et Relations extérieures
- **Catherine ANSELME, Gilles BENEY,**
- **Florence BODIN, Freddy BODIN, Éric DESHAYES,**
- **Daniel HERMANS, Caroline DE SOUSA-MALHAO,**
- **Franck PÉTOT, Martine SAINTEMARIE**

ÉTAT CIVIL

- **AU REVOIR à :**
- Geneviève NEPOTE-AMPALA, le 23 décembre 2020
- Guy GILLE, le 03 janvier
- Brigitte SAULE, le 23 février
- Dominique DENEVE, le 02 mars
- Daniel FONTENDY, le 09 mars
- **FÉLICITATIONS à :**
- Nadine HENGY et Gianni DI GIACCOMO, le 17 octobre 2020
- Émilie LEDOUX et Arnaud MERVILLE, le 20 février
- Nadiège GUILLAUME et Vincent RONNEL, le 27 février
- **BIENVENUE à :**
- Lya BACHET, le 29 octobre 2020
- Jade LIGNOT, le 04 décembre 2020

Le CMJ de Villemer... C'est parti !

Les élections du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de Villemer ont eu lieu le samedi 30 janvier 2021 à la salle polyvalente. Ces dernières se sont passées à huis clos, conformément aux règles et mesures sanitaires liées au COVID 19. Sont élus :

Lina Anselme ; Valentin Da Silva Goncalves ; Charlotte Henry ; Édouard Henry ; Jade Pétot ; Typhène Pétot ; Dana Postros ; Matthéo Rapallo ; Mathis Yhuel

Après l'installation des membres du CMJ, Lina Anselme a été désignée secrétaire de séance et l'ouverture du conseil a commencé par la lecture de la charte du membre du CMJ. Une équipe remplie d'enthousiasme, et après échanges, souhaite travailler sur les sujets suivants :

- Projet d'un City-Park
- Nettoyage de la commune, via des balades écologiques
- Un arrêt de bus supplémentaire au Gallois
- Nettoyage des abris-bus existants
- La sécurité et plus particulièrement sur la vitesse excessive dans les hameaux
- Déjections des animaux domestiques
- Signalétique par rapport à la vétusté de nos panneaux
- Organisation de manifestations et/ou cours sportifs pour les jeunes dès que les conditions le permettront.

De beaux projets en perspective, qui demanderont bon sens et réflexion, et qui j'en suis certain seront au rendez-vous.

Dans l'attente des suites...

Franck Beaufreton



Projet...

L'équipe municipale souhaiterait éditer comme par le passé un petit livre de cartes postales de Villemer. Si vous en avez, pouvez-vous nous les prêter afin que celles-ci soient scannées ? Merci

Lecteur de puces

La Commission Animaux a reçu gratuitement après inscription auprès de la société I-CAD un lecteur de puces pour les chiens, chats, furets. Cela nous permettra de retrouver rapidement les propriétaires des animaux perdus sur notre commune de Villemer.

Ne pas hésiter à solliciter la mairie si vous trouvez un animal errant nous nous chargerons de le retrouver et de le restituer aux propriétaires grâce au fichier national I-CAD. Nous vous recommandons de faire poser une puce sur vos chiens, chats et furets pour une identification rapide. Merci pour eux, les différents refuges sont débordés d'animaux perdus malheureusement et cela toute l'année.

UN PEU DE CIVISME S'IL VOUS PLAÎT

Nous vous rappelons chères Villemeraises et chers Villemerois, de bien vouloir ramasser les déjections de vos animaux lors des promenades, mettre les pieds dedans n'est pas agréable pour les personnes sans parler des odeurs surtout l'été. La commission animal travaille sur un projet de pose de distributeur de sacs sur Villemer.

Merci à toutes et à tous de votre compréhension, nous comptons sur vous pour avoir un village sans crottes.

Christian Bertaux

Pour nos animaux

Vous pouvez amener à la mairie des couvertures, des couettes pour les protéger du froid. Merci ils en ont vraiment besoin.

Dominique Dandry

Vaccinations

La Communauté de Communes Moret Seine&Loing a organisé à Thomery la vaccination des personnes de 75 ans et plus.

Quinze personnes de notre village ont été vaccinés lors de cette journée. Une vaccination très bien organisée avec des prises de rendez-vous et le transport gratuit.

Un grand merci à la ville de Thomery et à tous ceux qui ont permis cette opération, élus, agents, médecins et infirmiers.

Le 21 mars, le département offrait une nouvelle campagne de vaccination, pour Villemer, je me suis portée volontaire pour être la référente sur notre village.

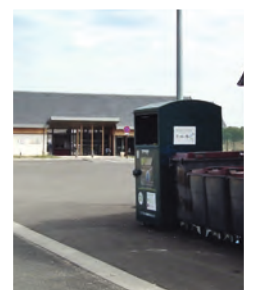
Cette deuxième campagne s'est très bien passée, tous nos Villemerois et Villemerois de plus de 75 ans sont vaccinés contre la Covid 19.

Catherine Anselme

BORNE TEXTILE

Afin de rendre l'accès plus facile la borne textile a été retirée du parking du cimetière, libérant une place de parking, et a trouvé place le long de la salle polyvalente.

Villemer obtient de très bons scores en terme de dépôt de textile, alors continuons nos efforts pour le recyclage. On compte sur vous...



MÉDAILLE DU TRAVAIL

LYDIE DESHAYES

Les mots me manquent pour vous exprimer toute mon émotion suite à la distinction honorifique que vous m'avez récemment accordée. Être ainsi mise en avant fait chaud au cœur, mais cela incite également de rester humble devant une telle marque de reconnaissance.

En effet cela fait maintenant 30 ans que je suis au service d'Initial Rentokil à Dammarie-les-Lys.

Ayant quittée ma Normandie en 1983 pour arriver en Essonne comme serveuse au domaine des Réaux, j'ai ensuite démissionné pour suivre Éric sur Dammarie-les-Lys et rentrer chez Initial Rentokil (77).



Une information à faire passer dans votre journal,
ou un professionnel Villemerois souhaitant un coup de projecteur,
une seule adresse : lelien.villemer1@hotmail.fr

Le SIRP 2021

Le SIRP change de Secrétaire-Comptable. Nous en profitons pour remercier Christine Vialatte pour tout ce qu'elle a fait pour mener à bien le changement de direction au sein du SIRP. N'ayant plus de comptable, le bureau a décidé de faire appel à Hayat Ouboumarouan (actuelle Comptable de la Mairie de Villemer) pour prendre en charge le secrétariat et la comptabilité du syndicat. Et elle a relevé le défi !

Hayat est en télétravail tous les mercredis et en présentiel un vendredi par mois au bureau du SIRP à Nonville. Elle a tout mis en œuvre pour recadrer les finances, remettre à jour les contrats et surtout pour nous aider à présenter un budget équilibré qui va permettre au SIRP d'embaucher un agent à temps plein pour la rentrée.

Désormais le SIRP a son propre bureau à la mairie de Nonville. Les inscriptions des petits pour la rentrée sont terminées, les réinscriptions sont en cours et nous essayons de faire en sorte que tous les projets soient partagés avec tous les acteurs de ce syndicat, les agents, les maîtresses, les maires, les parents d'élèves.

La communication est notre objectif premier et le long terme notre principale préoccupation. Cette année 2020-2021 a été compliquée surtout pour nos agents et enseignantes et nous les remercions pour leur engagement. Nous espérons que les mesures sanitaires et budgétaires seront bientôt derrière nous et que nous pourrons enfin avancer avec de beaux projets pour les enfants de nos trois communes.

Florence Bodin

**Siège social : Mairie de Nonville
Place de la Mairie 77140 NONVILLE**

**Présidente : Mme Maria MORETTI
Vices-présidentes :
Mmes Florence BODIN et Patricia PILLOT
Secrétariat-comptabilité :
Hayat OUBOUMAROUAN**

**Téléphone 06 73 52 67 30
(uniquement le mercredi de 9h-12h et de 13h-17h)
sirp77250@orange.fr**

**Service cantine :
Téléphone 07 86 36 47 32
(privilégiez les sms)
cantine.sirp@gmail.com**

RÉFECTION DU PUIT



Le puits derrière la mairie est en phase finale de réfection. Il a été sécurisé, remaçoné et le toit refait, il ne reste plus qu'à lui mettre de jolies tuiles plates et faîtières. Merci à nos agents techniques et Didier Chauvin pour son aide sur la partie charpente. Franck Beaufreton



Le COMITÉ SPORTS et LOISIRS de VILLEMER fait peau neuve !

Comme chaque année, normalement en janvier, le Bureau Directeur du CSLV doit élire ses représentants. En cette année 2021, compliqué à cause du Covid, le vote du nouveau bureau n'a pas encore pu avoir lieu. Mais cela n'a pas empêché l'actuel de se rapprocher de la nouvelle équipe municipale afin de préparer le retour prochain à la « vie normale ».

Tout d'abord, le CSLV a réalisé un nouveau logo, dans le but de réaffirmer son dynamisme et ses actions au travers des sports, des loisirs, et de la culture dans la commune.

Dans un second temps, une fois le nouveau bureau élu, il est question de rédiger de nouveaux statuts. Afin de passer d'une périodicité annuelle à une périodicité à 3 ans, ce qui permettra d'avoir 2 votes de bureau directeur sous un même mandat municipal de 6 ans. Il est aussi envisagé de passer d'un bureau directeur de 3 membres à 7 membres, avec l'apport de 4 élus issus de la Commission Communale appelée « culture, vie associative et communication ». Ils épauleront ce bureau du CSLV dans leur domaine respectif : le sport, les loisirs, la culture, ainsi que la personne en charge de la communication de la mairie. Ainsi le CSLV mettra en avant le souhait partagé entre le CSLV et la Mairie d'une cohésion et d'un travail en commun.

Enfin, dans un troisième temps, il sera l'heure de mettre en application cette organisation qui ne manquera pas de faire appel à l'aide de tous les Présidents des différentes sections du CSLV afin de maintenir l'entraide intersections, comme il en a déjà été souvent le cas dans le passé, lors d'organisations d'événements sur la commune.



Chères Villemeraises, Chers Villemerois,

Vous avez envie d'un village vivant et dynamique ?

Le CSLV a besoin de vous ! Ce comité existe depuis longtemps sur Villemer, grâce à des décennies d'engouement et d'imagination.

Mais comment fonctionne le CSLV ?

Tous les Villemerois(es) et adhérents aux sections sont, de fait, membres de cette association et sont donc électeurs et bénévoles. Il est composé d'un bureau « Directeur » qui a entre autre pour tâche de coordonner les idées des Villemerois(es) et qui chaque année doit se recomposer, d'où le sujet de cette lettre ouverte.

Le vote du prochain Bureau Directeur est planifié au samedi 5 juin 2021.

Le bureau actuel, épaulé par le Conseil Municipal, souhaite organiser une réunion préparatoire aux élections vers la fin du mois de mai, afin de trouver les nouveaux dirigeants du CSLV, susceptibles d'être élus lors de l'Assemblée Générale.

Quel est l'objectif du CSLV ?

Se développer par :

Le SPORT : en partenariat avec les différentes sections déjà existantes, leurs cours, leurs compétitions, leurs animations, mais aussi grâce à des événements comme la « Rando des Hameaux » et toutes autres idées apportées.

Les LOISIRS : flâner le dimanche sur une belle brocante, organiser une chasse aux trésors géante pour nos enfants, participer à un loto, danser lors d'une soirée musicale, inventer autour du 14 juillet, des fêtes de fin d'années, chasse aux œufs...

Et la CULTURE : monter des animations autour du chant, de la musique, organiser des visites de musée, des spectacles vivants, des concerts dans l'église ou en plein air... Les idées ne manqueront pas !

Comment les habitants peuvent-ils aider le CSLV ?

Le comité compte sur vous !

Nous devons tous ensemble former un Bureau Directeur qui grâce au soutien du Conseil Municipal fera vivre notre village ! Il nous faut trouver 3 personnes souhaitant s'engager et être élus.

Les postes à pourvoir sont ceux de Président du comité, Trésorier et Secrétaire.

Vous êtes dynamiques, vous souhaitez vous investir pour votre village, et vous pensez pouvoir assumer un de ces rôles, alors n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie avant la mi-mai.

Pour des raisons de sécurité sanitaire, dans un contexte encore bien compliqué, nous organiserons une réunion préparatoire uniquement avec les personnes souhaitant se présenter au Bureau Directeur.

Concernant l'Assemblée Générale qui se déroulera le samedi 5 Juin 2021, dont le but est d'élire ce nouveau bureau, et la présentation des actions passées, futures et comptes des sections, vous pourrez tous participer et voter ! (à définir le moment voulu en présentiel ou en visioconférence).

Merci d'avoir pris le temps de lire cette lettre.

A très bientôt pour cette belle aventure humaine et sociale dont nous avons tous, plus que jamais, grand besoin !

Comité Sport & Loisirs de Villemer
Jean-Michel Barrault, Estelle Dautun, et Dorothée Rapallo

Travaux mairie

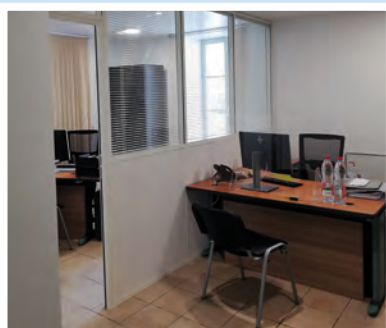
Avec comme objectif une meilleure organisation, il était important de revoir l'espace de travail des services comptable et secrétariat.

Avec la crise sanitaire, il devenait primordiale que chaque service puisse disposer d'un espace clôt et adapté à leur fonction.

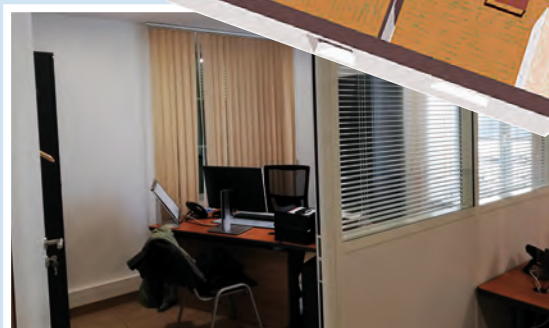
Deux bureaux ont donc vu le jour avec à l'entrée une zone dédiée à l'impression, l'affranchissement du courrier, bannettes et stockage des fournitures journalières.



A l'entrée un coin informatique (photocopieuse, affranchisseuse, bannettes des agents techniques et conseillers, ainsi que salle d'attente.



Un bureau pour la Secrétaire-administratif de mairie, permettant de recevoir en toute confidentialité les administrés.



Un bureau pour la Secrétaire-Comptable lui permettant de s'isoler pour se concentrer sur les budgets et factures.

Résidence Artistique

VILLEREFLET : commune fictive ou un 7^e hameau pour Villemer ? La résidence artistique de Nicolas Simarik sous la tutelle de notre Communauté de Communes Moret Seine&Loing vient se poser sur notre commune.

Que se passe-t-il ?

Quelque chose prend naissance en haut de la rue des marronniers, pas très loin de notre salle polyvalente et juste derrière l'Espace des Habitants de la CCMSL...

Le printemps sera propice à l'installation de Villereflet et l'été laissera cette dernière s'épanouir et vous pourrez dès lors admirer l'oeuvre sortie de l'imaginaire de l'artiste en lui donnant un sens et/ou des sens pour les enjeux communaux de demain.

N'hésitez pas, faites un détour !



Zone bleue

Le stationnement autour de la mairie change !

Les alentours de la mairie sont désormais une zone de stationnements en zone bleue.

Cette dernière est effective du lundi au samedi inclus de 8h30 à 18h30, sauf les jours fériés et le mois d'août. Limitées dans le temps à 1 heure, ces places sont gratuites.

Pour en bénéficier, un simple disque de stationnement est nécessaire.



Département de Seine-et-Marne	COMMUNE DE VILLEMÉR	République française
ARRÊTÉ MUNICIPAL		2021_03
Arrêté prescrivant le déneigement des trottoirs par les habitants		

Le Maire de VILLEMÉR,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et suivants,

Vu le code pénal et notamment son article R 610-5 ;

Vu le règlement sanitaire départemental ;

Considérant que l'entretien des voies publiques par temps de neige et verglas est le moyen le plus efficace d'assurer la salubrité dans la commune et de prémunir ses habitants contre les risques d'accidents,

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous,

Considérant les dangers que représentent la neige et le verglas sur les voies et trottoirs communaux,

Considérant que dans ces conditions, le déneigement peut être prescrit par arrêté de police aux riverains.

ARRETE :

Article 1^{er} : Les riverains de la voie publique devront participer au déneigement et balayer ou faire balayer la neige, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir.

Article 2 : La neige devra être mise en tas qui seront enlevés par les services de la commune lors du déneigement des voies communales.

Article 3 : Les riverains de la voie publique devront participer à la lutte contre le verglas en salant, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de Fontainebleau
- Commissariat de police de MORET LOING ET ORVANNE

A Villemer, le 15 février 2021

Le Maire,

Franck BEAUFRETON



Département de Seine-et-Marne	COMMUNE DE VILLEMER	République française
ARRÊTÉ MUNICIPAL		2021_04
Arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs et l'élagage des plantations le long des voies publiques		

Le Maire de VILLEMER,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2122-28, et L 2212-2-1

Vu le code pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L 253-7,

Vu le règlement sanitaire départemental de Seine-et-Marne en vigueur,

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène,

Considérant que les mesures prises par les autorités municipales ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le balayage est une charge incombant au propriétaire ou locataire, des propriétés jouxtant les voies publiques situées sur le territoire communal. Chacun est tenu de balayer et nettoyer son trottoir et son caniveau, dans toute sa largeur et sur toute sa longueur, au-devant de son immeuble bâti ou non bâti. Les produits de balayage doivent être mis dans des sacs poubelles ou dans les containers afin d'être enlevés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. En outre, le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est interdit.

Article 2 : L'entretien en état de propreté des gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées.

Article 3 : Le nettoyage des rues ou parties de rues salies par les voitures en surcharge ou chargées sans précaution doit être opéré immédiatement par les soins des responsables ou d'office à leurs frais, par ordre des services de police, et sans préjudice des poursuites encourues.

Article 4 : L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

Article 5 : Les propriétaires ou locataires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public. Cet élagage aura lieu suivant un plan vertical mené par le parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations. Les propriétaires ou les locataires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents, dont ils seront d'ailleurs tenus responsables. En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires ou locataires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaires, aux frais des propriétaires ou locataires, après une mise en demeure restée sans effet.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché et transcrit sur le registre des arrêtés du maire.

Article 8 : Le maire, le commissaire de police de Moret Loing et Orvanne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



A Villemer, le 15 février 2021

Le Maire,

Franck BEAUFRETON

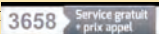
Transports

GARE SNCF MORET VENEUX-LES-SABLONS

Place de la Gare 77250 Moret-Loing-et-Orvanne

Renseignements depuis : <http://www.transilien.com>

ou par téléphone 7j/7 de 7h à 20h



BUS

Desservis par le réseau TRANSDEV Ile-de-France Nemours

BP 72, 12 avenue JF Kennedy 77793 Nemours Cedex

Renseignements depuis : <https://www.transdev-idf.com/>

ou par téléphone : 01 64 45 01 62 (service client ouvert de 04h à 18h)

TRANSPORTS SCOLAIRES (collèges et lycées)

LIGNE 202 ou 211

Se rendre à la gare par la ligne de bus 207 Villemer => Veneux-les-Sablons

ou par TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD) en réservant

sur le site Internet 7j/7 - 24h/24 : <https://tad.idfmobilites.fr/>

par téléphone au 09 70 80 96 63 de 9h à 18h du lundi au vendredi (hors jours fériés)

TAXIS (les plus proches de Villemer) :

Bj 77 - Bernard Jouanry - 06 07 06 29 33

5, rue des Guions - 77690 Montigny-sur-Loing

Allo Thierry Taxi - 06 08 25 09 49

54, route de Marlotte - 77690 Montigny-sur-Loing

Edy Taxi - 06 08 84 05 84

12, rue de Gros Bois - 77250 Moret-sur-Loing

Taxi Service Lapeyre - 06 08 48 04 38

7, rue de la Saussaie - 77250 Moret-sur-Loing

Taxi Franck Theveneau - 06 07 35 37 43

3, avenue Jean Jaurès - 77250 Moret-sur-Loing

École de Villemer

Notre école primaire ne portait jusqu'à lors pas de nom, c'est désormais chose faite, ce sera l'école **Roberte Breuilley**.

Mais qui était **Roberte Breuilley** ?

René Jay mena en 1936, la grève à l'usine Schneider de Champagne-sur-Seine. Il sera arrêté le 19 mai 1941 et interné aux camps d'Aincourt de Vosges, puis de Pithiviers puis libéré le 10 août 1944.

Après l'arrestation de leur père, **Roberte** (épouse Breuilley) et son frère **Paul**, s'engageront dans la clandestinité et entreront dans la résistance.

Il sera arrêté le 16 mai 1942, emprisonné au Fort de Romainville, il sera fusillé à 21 ans au Mont Valérien, le 2 octobre 1943.

Roberte quant à elle, sera arrêtée le 10 avril 1943, se rendant à un rendez-vous clandestin. Elle sera emprisonnée à la prison des femmes de la

Roquette à Paris puis sera jugée au tribunal spécial. En septembre, elle sera incarcérée à la prison centrale de Rennes où elle subira les pires sévices, puis ensuite transférée à Romainville, avant d'être déportée, le 18 mai 1944, au camp de Ravensbrück, puis déplacée au Kommando de Leipzig-Hasag (usine d'armement).

En 1945, lors de l'évacuation de ce Kommando, **Roberte** s'évadera de la colonne avec cinq de ses camarades à la faveur d'un bombardement. Après un mois d'errance sur les routes allemandes, elles finiront par être découvertes par une avant-garde de l'armée soviétique qui les aidera à rejoindre les lignes américaines.

Décorée de la Médaille de la Résistance et de la Légion d'Honneur, elle demeurera jusqu'à son décès, en 2002, au Luat à Villemer.



Salle polyvalente

Notre salle polyvalente portera désormais le nom d'**Albert Dormier**, en hommage à un homme de courage et de dévouement.

Albert Dormier est né le 26 août 1922 à Villemer et décédé le 14 mars 1996 à Montereau-Fault-Yonne.

Il a été élu Maire de Villemer de 1983 à 1995, après avoir été conseiller. Il a beaucoup œuvré pour la commune. Il a notamment créé le Comité Sports



et Loisirs de Villemer en 1977, puis sous son mandat, fit construire la salle polyvalente inaugurée en 1985. C'est en sa mémoire que l'équipe municipale, décide de donner son nom à cette même salle.

CCMSL

Le programme des vacances de printemps de Moret Seine&Loing est en ligne sur notre site.

Des activités seront proposées du 19 au 30 avril à destination des 4-18 ans. Au programme, du sport, des ateliers créatifs, des jeux, des stages...

Les inscriptions sont ouvertes depuis lundi 29 mars.

Exceptionnellement, il n'y aura pas de pré inscription en ligne.

Les modalités d'inscriptions sont disponibles sur

<https://www.ccmsl.fr/activites-jeunesse-et-sports-printemps-2021.html>



Directeur de la publication : Franck Beaufreton

Rédaction : Catherine Anselme, Franck Beaufreton, Freddy Bodin, Florence Bodin, Gwladys Martin, Franck Pétot, Martine Saintemarie.

courriel : lelien.villemer1@hotmail.fr

Impression : Espace Graphic - Écuellen

Le conciliateur de Justice

Si vous êtes en désaccord avec une personne et si un procès vous paraît disproportionné avec l'importance du problème, vous pouvez vous adresser à un Conciliateur de Justice. C'est un moyen simple, rapide - gratuit - et souvent efficace de venir à bout d'un litige et d'obtenir un accord amiable.

Voir « article 750-1 du décret n° 2019-1333, du 11 décembre 2019, réformant la procédure civile.

QUI EST LE CONCILIATEUR ?

C'est un auxiliaire de justice, assermenté et bénévole. Ce n'est pas un magistrat. Il est nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel de Paris.

Impartial et discret, sa mission est de favoriser le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis et d'en faire le constat.

Les échanges sont couverts par le secret légal suivant l'article 1531 du code de procédure civile.

SES COMPÉTENCES

Le Conciliateur de Justice peut intervenir dans de nombreuses affaires: conflits de voisinage, mitoyenneté, plantations, nuisances sonores, incivilités, problème de copropriété, conflit opposant un consommateur à un professionnel, désaccord entre fournisseur (téléphonie, internet, énergies...) et client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture, malfaçons des travaux, garantie, mutuelles, assurances, banques...

Le Conciliateur de Justice ne peut pas intervenir dans les conflits entre vous et l'Administration (État ou Collectivité territoriale...), ou concernant l'état civil et la famille (divorce, pension alimentaire, garde d'enfant...)

TYPOLOGIES TRAITÉES PAR LE CONCILIATEUR DE JUSTICE :

- 1 - Voisinage (nuisances) : 1-1- Nuisances sonores
- 1-2- Odeurs, fumées
- 1-3- Animaux
- 1-4- Incivilité
- 2 - Voisinage (lié à la propriété immobilière) :
- 2-1- Plantations
- 2-2- Limites de propriété
- 2-3- Servitudes
- 2-4- Droit de passage
- 2-5- Écoulement des eaux
- 3 - Voisinage (comportement) : 3-1- Créances entre personnes
- 3-2- Conflits entre proches
- 4 - Baux d'habitation : 4-1- Loyer - Charges
- 4-2- Restitution de dépôt de garantie
- 4-3- Autres litiges liés au bail
- 5 - Litiges Copropriété : 5-1- Copropriété
- 6 - Consommation : 6-1- Sur endettement
- 6-2- Construction, travaux
- 6-3- Services
- 6-4- Commerce de proximité
- 6-5- Banques
- 6-6- Crédits
- 6-7- Assurances
- 6-8- Services nationaux (téléphonie, internet, énergie...)
- 6-9- E-commerce
- 6-10- Ventes entre particuliers
- 7 - Baux ruraux : 7-1- Baux ruraux
- 8 - Baux commerciaux : 8-1- Baux commerciaux
- 9 - Litiges en matière prud'homale : 9-1- Litiges en matière prud'homale
- 10 - Autres : 10-1- Autres

D'amples informations peuvent être obtenues sur le site :

www.conciliateurs.fr ainsi que toutes les permanences en France.

Lien pour saisir le conciliateur de justice : www.conciliateursdefrance.fr

Lien pour recrutement : <https://lajusticerecrute.fr/devenez-conciliateur>

LES CONCILIATEURS ET LEURS SECTEURS D'INTERVENTION	COORDONNÉES ET LIEU DE COMPÉTENCES	CALENDRIER DES PERMANENCES D'ACCUEIL CHAQUE MOIS
Gérard BEAUBRUN Canton de Nemours	Point d'Accès au Droit Nemours -8 bis rue Hédelin 77140 Nemours - Tél. 01 74 80 00 30	2 ^e et 4 ^e lundi après-midi, sur rendez-vous
Canton de Nemours	Mairie de Château-Landon -2 place de l'Hôtel de Ville 77570 Château-Landon - Tél. 01 60 55 50 20	1 ^{er} mardi, sur rendez-vous
Philippe BOLLET Canton de Fontainebleau	Maison de la Médiation -240 bis rue Grande 77300 Fontainebleau - Tél. 01 60 74 64 84	Mardi après-midi, sur rendez-vous
Canton de Montereau-Fault-Yonne	Point d'Accès au Droit Montereau -9 rue Fleur Bégné 77130 Montereau-Fault-Yonne - Tél. 01 64 31 07 83	Jeudi matin, sur rendez-vous
Canton de Montereau-Fault-Yonne	Mairie de Moret-sur-Loing -26 rue Grande 77250 Moret-sur-Loing - Tél. 01 60 73 51 51	Mardi matin, sur rendez-vous
Canton de Fontainebleau	Mairie de Bois-le-Roi - 4 avenue Paul Doumer 77590 Bois-le-Roi - Tél. 01 60 59 18 00	Mercredi matin, sur rendez-vous
Didier BOULAUD Canton de Montereau-Fault-Yonne	Point d'Accès au Droit Montereau - 9 rue Fleur Bégné 77130 Montereau-Fault-Yonne - Tél. 01 64 31 07 83	2 ^e et 4 ^e lundi après-midi, sur rendez-vous
Canton de Montereau-Fault-Yonne	Mairie de Moret-sur-Loing - 26 rue Grande 77250 Moret-sur-Loing - Tél. 01 60 73 51 51	3 ^e lundi après-midi, sur rendez-vous
Canton de Fontainebleau	Maison de la Médiation - 240 bis rue Grande 77300 Fontainebleau - Tél. 01 60 74 64 84	1 ^{er} lundi matin, sur rendez-vous
Roland CANDA Canton de Montereau-Fault-Yonne	Point d'Accès au Droit Montereau - 9 rue Fleur Bégné 77130 Montereau-Fault-Yonne - Tél. 01 64 31 07 83	3 ^e et 4 ^e mardi après-midi, sur rendez-vous
Canton de Fontainebleau	Maison de la Médiation -240 bis rue Grande 77300 Fontainebleau -tél. : 01 60 74 64 84	3e Vendredi après-midi, sur rendez-vous
Serge CLOT Canton de Montereau-Fault-Yonne	Point d'Accès au Droit Montereau -9 rue Fleur Bégné 77130 Montereau-Fault-Yonne - Tél. 01 64 31 07 83	Tous les mercredis, toute la journée, sur rendez-vous
Françoise GRAND-BOIS Canton de Montereau-Fault-Yonne	Point d'Accès au Droit Montereau -9 rue Fleur Bégné 77130 Montereau-Fault-Yonne - Tél. 01 64 31 07 83	1 ^{er} et 3 ^e vendredi après-midi, sur rendez-vous
Chrystel LECLERC Canton de Fontainebleau	Maison de la Médiation -240 bis rue Grande 77300 Fontainebleau - Tél. 01 60 74 64 84	Samedis matin, sur rendez-vous
Hugues LESEUR Canton de Nemours	Point d'Accès au Droit Nemours -8 bis rue Hédelin 77140 Nemours - Tél. 01 74 80 00 30	2 ^e mercredi matin, sur rendez-vous
Canton Fontainebleau	Maison de la Médiation -240 bis rue Grande 77300 Fontainebleau - Tél. 01 60 74 64 84	4e mercredi matin, sur rendez-vous
Canton de Nemours	Mairie de Lorrez-le-Bocage -1 rue Émile Brun 77710 Lorrez-le-Bocage - Tél. 01 64 70 52 70	3e mercredi matin, sur rendez-vous
Canton de Nemours	Mairie de Bourron-Marlotte -135 rue du Gal de Gaulle 77780 Bourron-Marlotte - Tél. 01 64 45 58 50	1 ^{er} lundi matin, sur rendez-vous
Éric PEYRE Canton de Nemours	La Mosaïque - 40A rue des Chereilles 77140 Nemours - Tél. 01 74 80 00 30	Tous les lundis matin, sur rendez-vous
Canton de Fontainebleau	Maison de la Médiation -240 bis rue Grande 77300 Fontainebleau - Tél. 01 60 74 64 84	1 ^{er} lundi après-midi, sur rendez-vous

CONCOURS ILLUMINATIONS DE NOËL

Afin de célébrer la magie de Noël, malgré le contexte de crise sanitaire, nous avons lancé un concours de décoration des maisons et balcons aux couleurs de Noël. Au total, douze foyers se sont inscrits, et nous sommes très heureux de ce succès !

Plus largement, nous tenons à remercier tous les Villemerois qui ont décoré leurs maisons, jardins, balcons, ainsi que les commerçants et professionnels : cela a contribué à embellir notre commune durant la période des fêtes.

Mais aussi un grand merci à nos bénévoles qui chaque année nous proposent des scènes et décorations de Noël de plus en plus magiques.

Du fait de la situation sanitaire, le jury composé de six membres qui sont Franck Beaufreton, Richard Rossi, Évelyne Coignet, Florence Bodin, Franck Pétot et Gwladys Martin, on fait le tour des inscrits entre le 12 et le 23 décembre.

Au regard de la qualité des installations mises en place par les Villemerois, les résultats ont été « serrés » et le jury n'a pas eu la tâche fa-

cile ! Ce ne fut pas trois mais quatre foyers qui furent récompensés. Les différents prix étant des bons d'achat au Jardin de Provence à Grez-sur-Loing et pour les autres participants des ballotins de chocolats de Cœur de Choc de Montigny-sur-Loing.

Les gagnants du prix de la plus belle décoration de Noël : M. Sérié Robin (Rebours) 1^{er} prix 80 euros en bon d'achat ; M. Fourneau Stéphane (Villemer) 2^e prix 50 euros en bon d'achat ; Mme Chanson Marie (Rebours) 3^e prix 30 euros en bon d'achat ; Mme Martinet Catherine (Villemer) 3^e prix 30 euros en bon d'achat.

Les récompenses furent portées par une partie du jury au domicile de chaque participant, avec le respect des gestes barrières.

Au regard de son succès, ce concours sera renouvelé en fin d'année. Parallèlement, la nouvelle équipe municipale va retravailler le marché public des décorations de Noël, afin de renforcer les illuminations municipales et de mieux les disposer dans les rues des hameaux et du bourg à Noël prochain.

Gwladys Martin



Décor féerique chez M. Sérié Robin (Rebours). Il remporte donc le 1^{er} prix de ce premier concours de maisons illuminées. Encore Bravo !

Bravo aussi à M. Fourneau Stéphane (Villemer) pour ce petit décor miniature aussi joli de jour que de nuit. Ce sera donc notre 2^e prix.





Une allée de lumière nous accueillait chez Mme Chanson Marie (Rebours). Même si sa maison ne se voit pas de la route, elle a mis le paquet pour enchantée cette période de fin d'année, le jury lui accorda le 3^e prix.



Contours de chiens assis tout en lumière chez Mme Martinet Catherine (Villemer), le choix pour le jury fut difficile et décida de lui accorder à elle aussi le 3^e prix



Non inscrite au concours, la Maison Gatti nous a envoyé cette photo avec ce gentil petit mot «Un petit soutien à votre action pour les fêtes ». Merci pour cette jolie initiative.



Pour tous les participants un ballotin de chocolat leur a été distribué en remerciement de leur participation. A l'année prochaine !



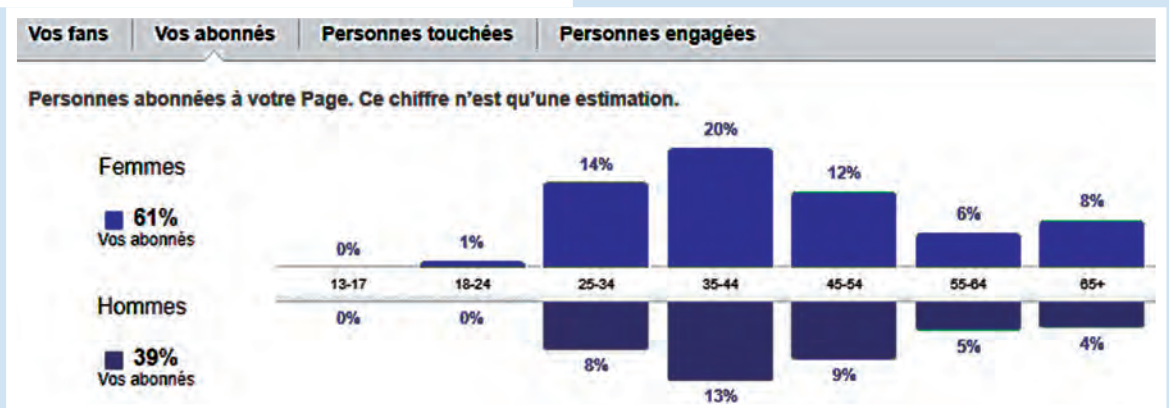
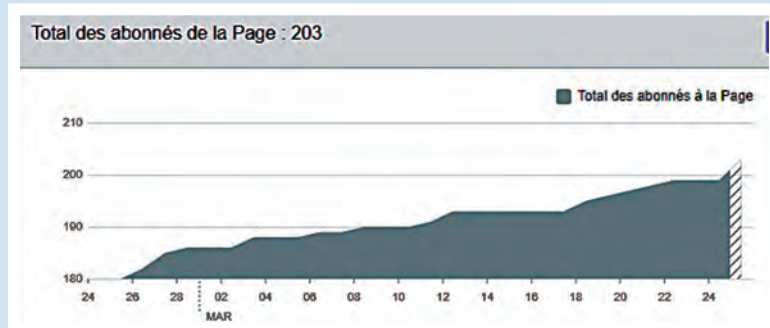
Nos différents canaux de communication

En plus de votre journal, que vous tenez entre vos mains, votre mairie détient plusieurs canaux de communication, petit tour d'horizon.

FACEBOOK : www.facebook.com/Ville-de-Villemer-102701131483116

Le compte Facebook de votre commune évolue tranquillement mais sûrement !

N'hésitez pas à venir nous rejoindre afin de compléter les divers informations de nos différents outils de communication.



LE SITE DE VILLEMER : www.villemer.fr

Site qui est en train de suivre une grande rénovation. D'ici avril-mai, nous espérons bien pouvoir déployer la nouvelle version officiellement. Le nouveau site, en plus d'être plus moderne en termes de design, permettra de partager plus facilement les informations avec les habitants. Pour ceux qui n'utilisent pas de téléphone appelés « Smart phone » ou qui n'ont pas encore Facebook ou Panneau Pocket, il y aura la possibilité de voir les messages sur le site directement dans la page actualités, ou les applications Facebook et Panneau Pocket seront dupliquées. A suivre prochainement...

Et bien sûr, pour tous renseignements, vous pouvez retrouver Mmes Nathalie Cagnion et Hayat Ouboumarouan au secrétariat de la Mairie. Vous pouvez également prendre rendez-vous avec les Adjoints et le Maire.

PANNEAU POCKET :

Quelques chiffres clés : une grande communauté à travers la France qui regroupe plus de 5,5 millions d'habitants. Plus de 4 700 communes et 81 intercommunalités nous font confiance.

PanneauPocket | Mes panneaux en cours | Mes archives | Mes statistiques

Mes statistiques

Actuellement **303** smartphones ont mis **Villemer** en favoris
A titre indicatif, cela représente environ **90 %** des foyers de la commune.

PANNEAUPOCKET et vous

Sur l'application mobile les utilisateurs de PanneauPocket ont en moyenne **3,2** favoris

+ de **100** Gendarmeries utilisent PanneauPocket

LA MAIRIE MET A DISPOSITION DE SES CITOYENS :

PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION

Pour être **INFORMÉ PRÉVENU ALERTÉ**

Disponible sur Google Play | Disponible sur App Store